



CRÉATION D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE
REPRISE D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE

ÉTAT CIVIL

Madame Monsieur
 NOM DE NAISSANCE.....
 NOM MARITAL.....
 PRÉNOM.....
 NÉ(E) LE..... À.....
 COMMUNE DE RÉSIDENCE.....
 ADRESSE POSTALE.....
 N° TÉLÉPHONE.....
 E-MAIL.....

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

ENSEIGNE COMMERCIALE :
 N° TAHITI : N° RCS :
 ANNÉES D'EXPÉRIENCE :
 ADRESSE GÉOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNE OU SIÈGE SOCIAL :
 CATÉGORIE D'ACTIVITÉ ARTISANALE (vannerie, art floral, sculpture, gravure, confection en tissus, etc.) :
 N° DE TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL :
 EMAIL PROFESSIONNEL :

PRÉCISIONS SUR LE PROJET (à remplir obligatoirement)

Type d'activité reprise ou créée :
 Nom de l'enseigne reprise :

Description succincte du projet (à remplir obligatoirement - joindre une feuille séparée si besoin) :

.....

Fait à : **Date :** **Signature**

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la Polynésie française (service de l'artisanat traditionnel) dans le cadre de ses missions d'intérêt public de soutien au secteur de l'artisanat. Il a pour finalité la gestion des demandes d'attribution d'aides au développement du secteur de l'artisanat traditionnel de Polynésie française. La fourniture de ces données est obligatoire. À défaut votre demande ne peut pas être instruite. Les données sont conservées pendant tout le temps du bénéfice de l'aide puis archivées. Elles sont transmises aux services financiers du Pays, ainsi que, le cas échéant, aux services administratifs saisis d'une demande d'expertise dans le cadre de l'instruction de la demande.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou d'effacement de vos données. Pour les exercer, vous pouvez contacter le service de l'artisanat à secretariat@artisanat.gov.pf. Vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données à dpo@administration.gov.pf. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

Les demandeurs peuvent joindre à leur dossier toute pièce utile pour éclairer le(s) service(s) instructeur(s) et/ou les membres de la commission consultative sur la nature de leur activité.

Le Service de l'artisanat traditionnel se réserve le droit de réclamer des documents supplémentaires nécessaires à l'instruction du dossier et favorisant celle-ci.

DÉSIGNATION	DAAT
Le formulaire de demande complété et signé	<input type="checkbox"/>
Une photocopie d'une pièce justificative d'identité en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité)	<input type="checkbox"/>
Un justificatif de résidence de moins de 3 mois (quittance EDT ou OPT) ;	<input type="checkbox"/>
Attestation de n° TAHITI ou RCS	<input type="checkbox"/>
L'extrait KBIS (pour une première demande d'aide)	<input type="checkbox"/>
Un relevé d'identité bancaire ou postal	<input type="checkbox"/>
Le parcours professionnel du demandeur (CV)	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant, un justificatif d'utilisation de toute précédente aide ou subvention attribuée par le service de l'artisanat traditionnel, accompagné d'un bilan	<input type="checkbox"/>

*modèle disponible sur le site www.artisanat.pf